

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01561 Numéro SIREN : 512 678 558 Nom ou dénomination : A.M.5

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 4209

A.M.5 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 132 825 EUROS SIEGE SOCIAL : 77 ROUTE NATIONALE 6 91800 BRUNOY 512 678 558 RCS EVRY		Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY Le : 02 MARS 2022 Numéro : 4209
---	--	--

**DECISIONS DU PRESIDENT
DU 09 FEVRIER 2022**

Monsieur PINTO DA ROCHA Américo, président de la SAS A.M.5 a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

- première décision : nomination d'un directeur général :

Monsieur Jérémy Julien da Rocha, né le 9 novembre 1988 à Juvisy sur orge, demeurant 77 route nationale 6 - 91800 BRUNOY, est nommé directeur général de la société à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Monsieur Jérémy Julien DA ROCHA déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

- deuxième décision : pouvoirs du directeur général :

Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Monsieur Jérémy DA ROCHA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société A.M.5. dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Toutefois, il doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du Président, pour les décisions suivantes :

- a) au-dessus d'une somme de 5 000 euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés ou contrats, les modifier ou les résilier, signer tous avenants ;
- b) au-dessus d'une somme de 500 euros pour une seule et même opération, pour acquérir ou céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

- troisième décision : Rémunération du directeur général

Monsieur Jérémy DA ROCHA ne sera pas rémunéré au titre de son mandat social et conservera son contrat de travail en temps qu'attaché commercial.

Il sera néanmoins remboursé de ses frais dûment justifiés.

- quatrième décision : Pouvoir

tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie des présentes en vue des formalités à accomplir.

Fait à Brunoy, le 09 février 2022

en 4 exemplaires dont un original a été remis à Monsieur Jérémy DA ROCHA

Signature du Président

J. Rocha

Signature du DG, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général ».

*Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général.*

[Signature]